

Je me réjouis sincèrement que TOUTES les villes jumelles d'Orléans aient été invitées cette année aux fêtes de Jeanne d'Arc. En effet, depuis 2001, seule une ville, voire deux ou trois étaient invitées. Et j'ai durant toutes ces années reçu des témoignages de nos amis des villes jumelles qui regrettaient de ne pas être conviés. En effet, elles l'ont toutes été chaque année, depuis la signature des différents jumelages, jusqu'en 2000. Et cela représentait toujours pour ces amis du monde entier – maires, élus, responsables des jumelages ou d'associations – un grand moment !

C'est aussi – j'en suis persuadé – important pour le rayonnement de notre ville, indissociable de la figure de Jeanne d'Arc. C'est pourquoi je salue ce retour à notre tradition d'accueil. Et je forme le vœu que toutes nos villes jumelles soient désormais invitées chaque année pour partager nos fêtes johanniques.



Lors de la cérémonie de la « remise de l'épée », à Saint-Pierre-le-Puellier, Jacques Blaquart, évêque d'Orléans, a justement rappelé que l'année 1920 – nous fêterons son centenaire l'an prochain – a été marquée, non seulement par la canonisation de Jeanne d'Arc (il fallut près de cinq siècles pour que l'Église le décidât !), mais aussi par l'adoption par le Parlement d'une loi instituant la fête de Jeanne d'Arc comme fête nationale. Et Bénédicte Baranger, présidente de l'association Orléans Jeanne d'Arc, rappela le célèbre discours prononcé par Maurice Barrès en cette occasion :

*« Il n'y a pas un Français, quelle que soit son opinion religieuse, politique ou philosophique, dont Jeanne d'Arc ne satisfasse les vénération profondes. Chacun de nous peut personnifier son idéal. Etes-vous catholique ? C'est une martyre et une sainte que l'Église vient de mettre sur les autels. Etes-vous royaliste ? C'est l'héroïne qui a fait consacrer le fils de Saint-Louis par le sacrement gallican de Reims. Rejetez-vous le surnaturel ? Jamais personne ne fut aussi réaliste que cette mystique : elle est pratique, frondeuse et goguenarde, comme le soldat de toutes les épopées ; elle a ses lèvres toutes fleuries de ces adages rustiques qui sont la sagesse de nos paysans ; elle incarne le bon sens français. Pour les républicains, c'est l'enfant du peuple qui dépasse en magnanimité toutes les grandeurs établies, et les révolutionnaires eux-mêmes, en 1793, décorèrent de son surnom, « la bergère », le canon fondu avec le métal de la statue d'Orléans. Enfin, les socialistes ne peuvent pas oublier qu'elle*

*disait : "Les pauvres gens venaient à moi volontiers parce que je ne leur faisais pas de déplaisir", et encore : "J'ai été envoyée pour la consolation des pauvres et des malheureux". »*

J'ajouterai que dès le 16 mars 1894, le sénateur Joseph Fabre déclarait au Sénat : « *Jeanne d'Arc n'appartient pas à un parti. Elle appartient à la France.* »

Jean-Pierre Sueur

Lire mes articles à ce sujet publiés en mai 2014 sur « Jeanne d'Arc et la loi de 1920 »

>> [Première partie : le débat de 1894 au Sénat](#)

>> [Deuxième partie : le vote à l'Assemblée Nationale](#)